



COMMUNIQUE de PRESSE

Carcassonne, le 10 décembre 2018

Inondations du 15 octobre Bilan des assurances et indemnisation des sinistrés

Le président de la Fédération Française de l'Assurance, M. Bernard Spitz, a communiqué au préfet de l'Aude le bilan des sinistres déclarés aux assureurs après les inondations du 15 octobre 2018.

20.800 sinistres ont été déclarés dans le département (dont 15.300 pour les habitations, 3.800 pour les véhicules et 1.700 pour les biens professionnels), pour un montant global estimé à 214 M€.

Au 6 décembre 2018, 52% des dossiers de sinistres ont fait l'objet d'une indemnisation totale ou partielle. 21% des sinistres ont été réglés en totalité.

Concernant le paiement de la franchise de 380 € par les personnes sinistrées, le président de la FFA a écrit au préfet de l'Aude que les assureurs avaient pu et peuvent "*accorder des gestes commerciaux et des avances sur indemnisation au cas par cas et spécifiquement pour les sinistrés en situation de grande détresse*". Il est donc toujours possible pour les personnes sinistrées de se rapprocher de leur compagnie d'assurance pour solliciter une remise commerciale ou une avance sur indemnisation.

Contact presse :
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*
04.68.10.27.87
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*
04.68.10.29.82